



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 368-01-26
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 368-23 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI
BUDGÉTAIRE, CERTAINES RÈGLES ADMINISTRATIVES ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS
POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE le règlement numéro 368-01-26 modifiant le règlement 368-23 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, certaines règles administratives la délégation de certains pouvoir aux fonctionnaires a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	25 mars 2026
Dépôt du projet de règlement :	25 mars 2026
Adoption du règlement :	29 avril 2026
Entrée en vigueur :	30 avril 2026

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 30^e jour d'avril 2026.

Geneviève Bélanger
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe